

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Julie Rochette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/532d451413cc47461b5d3b45>

Date d'obtention : 2022-01-05 17:14:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, je dois rencontrer rapidement et individuellement chaque individu concerné par le ou les sextos afin de préserver l'intégrité de la victime et faire en sorte de circonscrire l'évènement pour éviter le plus possible les conséquences en lien avec celui-ci. Cette démarche est effectuée avec bienveillance afin de rassurer les individus concernés. En second lieu, je dois évaluer l'évènement en ne portant pas de jugement et de façon bienveillante en posant les questions de la grille d'évaluation du programme sexto. Par la suite, je vérifie ces informations en rencontrant tous les individus concernés en remplissant de façon individuel la grille d'évaluation. Cela me permettra d'avoir un portrait global de la situation. Si je constate une activité malveillante, je communique avec le service de police pour la suite. Dans le cas où cela vient d'un geste impulsif, je poursuis ma démarche et je rencontre l'instigateur pour obtenir sa version. Je communiquerai avec les parents concernés, ma direction et les policiers en milieu scolaire afin de les informer de la situation et confisquerai les appareils contenant du matériel de pornographie juvénile au moment de mes rencontres individuelles afin de préserver la ou les victimes et rétablir un climat de confiance au sein des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dès que la situation de sexto est présente dans mon milieu scolaire je dois agir rapidement de façon discrète et bienveillante. Lorsqu'un parent me rapporte ses observations extérieures et que celles-ci n'est pas en lien avec l'école, que je n'ai eu vent de rien, je le réfère aux services policiers de son secteur. Cependant, dès que mon aide est sollicitée de la part d'un élève ou bien que j'ai connaissance d'une situation, je me dois d'agir et de me guider avec la trousse sexto. Aussi, suite aux rencontres individuelles, lorsque j'ai un portrait global de la situation et que je me rend compte que les intentions sont malveillantes, je communique aussitôt avec le service de police. Dès qu'il y a des adultes 18 ans et plus impliquer dans les sextos, je communique avec la police. Je confisque tout matériel électronique pouvant contenir de la pornographie juvénile. En aucun temps je ne dois consulter photos ou vidéos pour juger de la pertinence de ceux-ci car je peux être tenue criminellement responsable. Les policiers rencontreront les personnes concernées pour remettre les appareils technologiques confisqués et ils s'occuperont de faire le suivi avec des cas de récidives.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque je remplis la grille d'évaluation avec les personnes concernées particulièrement la nature des sextos. Il faut vraiment établir un lien de confiance, de respect et de bienveillance afin que les jeunes puissent divulguer de telles informations car nous entrons dans leur intimité personnelle. Prendre le temps d'établir un climat propice à cette divulgation d'information. Le fait aussi qu'ils ne veulent souvent pas dénoncer leurs amis, je me dois d'être sans jugement et avoir une ouverture d'esprit et une acceptation de leur réalité parfois compliquée.